

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 décembre 2021

En exercice : 19 L'an deux mille vingt et un et le sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 14 **Présents** : Michel BRULHART, Angélique VAN HOECKE, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 16 **Absents excusés** : Loïc CHRISTIN, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD (procuration à Charline PERRIER), Nicolas PIDOUX, Philippe GAVAGGIO (procuration à Jean-Pierre DEMORNEX)

Secrétaire de séance : Leila MANET

2021_050 – Objet : Emprunt auprès du Crédit Agricole Centre-est dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente.

Dans l'attente du versement des subventions allouées pour ce projet, Monsieur le Maire propose de contracter un emprunt à court terme de 200 000 € auprès du Crédit Agricole Centre-est, permettant ainsi l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 200 000 euros.
- **APPROUVE** les caractéristiques de l'emprunt comme suit :
 - o **Objet** : crédit à court terme taux fixe en attente de subventions ou FCTVA
 - o **Montant du capital emprunté** : 200 000 €
 - o **Durée d'amortissement** : 24 mois
 - o **Taux d'intérêt** : 0,40%
 - o **Fais de dossier** : 380 €
 - o **Type d'amortissement** : remboursement du capital à la dernière échéance (in fine)
 - o **Périodicité des intérêts** : intérêts annuels payables à terme échu
 - o **Remboursement anticipé** : possibilité de remboursement anticipé total ou partiel sans frais, ni indemnité. Un remboursement anticipé partiel avant le déblocage total empêche l'utilisation du solde disponible.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

